

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-498-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 2017-498 VISANT À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-01
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HABITATION H-05**

- ATTENDU** que le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;
- ATTENDU** que cette modification du règlement de zonage vise à agrandir la zone commerciale C-01 (Domaine du trappeur) à même une partie de la zone habitation H-05 (Route Principale / St-Michel, Sud) de manière à intégrer la totalité des lots 5 938 484 à 5 938 489 et 5 938 501 du cadastre du Québec la zone commerciale C-01, et ainsi, pouvoir y exercer les mêmes usages ;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande de changement de zonage 2024-0041 ;
- ATTENDU** que le présent règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire ;
- ATTENDU** le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n° 2017-498-23 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 mai 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Karine Dostie et résolu à l'unanimité des conseillers, que le premier projet règlement n° 2017-498-24 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage, annexe 1 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifié en apportant une modification à la délimitation de la zone commerciale C-01 (Domaine du trappeur) et la zone habitation H-05 (Route Principale / St-Michel, Sud) de manière à intégrer la totalité des lots 5 938 484 à 5 938 489 et 5 938 501 du cadastre du Québec dans la zone commerciale C-01, tel qu'illustré à l'annexe « 1 » jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Danielle Desjardins
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier

Avis de motion :15 mai 2024

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 15 mai 2024

Affichage et publication de l'avis public de consultation publique :

Consultation publique :

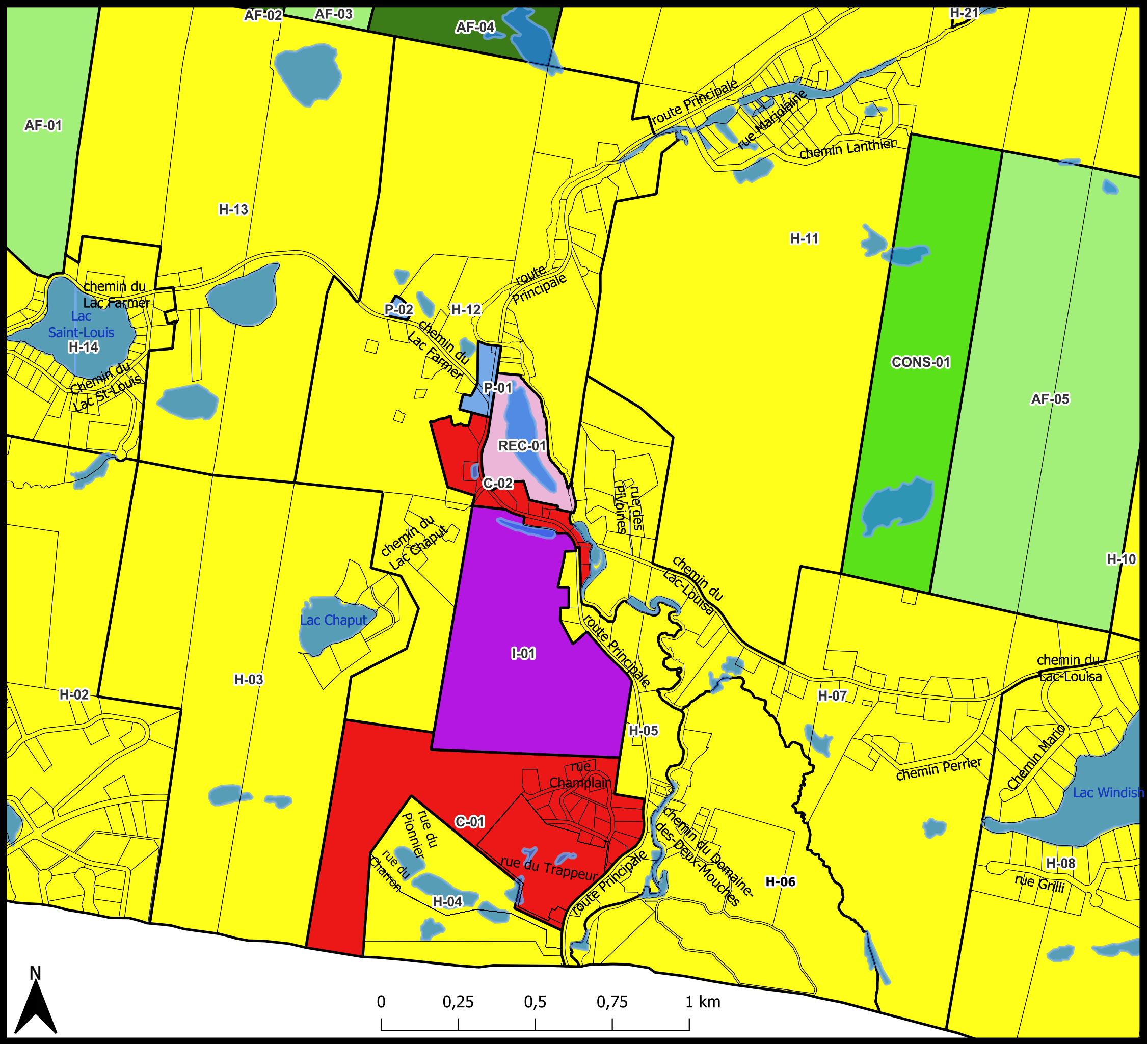
Adoption du second projet de règlement :

Avis de demande de participation à un référendum :

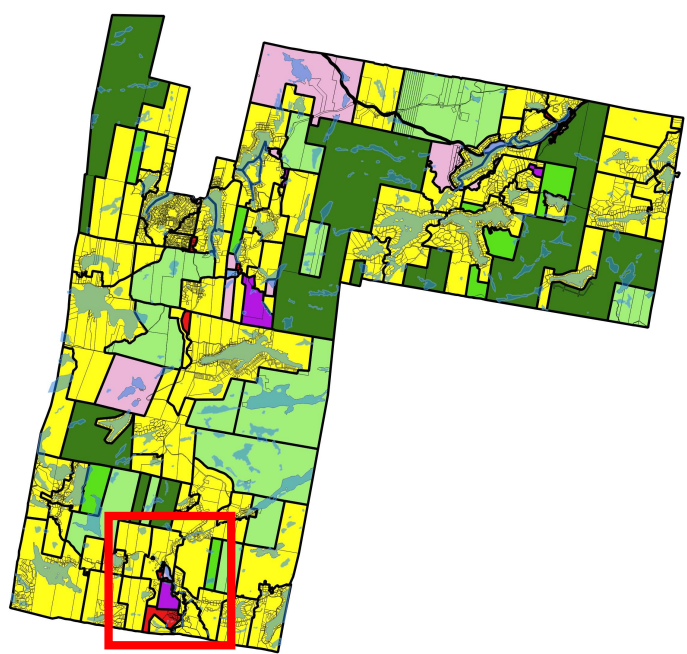
Période pour présenter une demande de participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité (MRC) :
Entrée en vigueur :
Avis d'entrée en vigueur :

Annexe 1 : Extrait du plan de zonage

Annexe 1.1
Plan de zonage actuel



- Lac
- Matrice Graphique (fevrier 2024)
- Plan de zonage (13 mars 2023)**
- Agroforestier (culture et élevage)
- Agroforestier (forestier)
- Commercial
- Conservation
- Habitation
- Industriel
- Public
- Récréatif

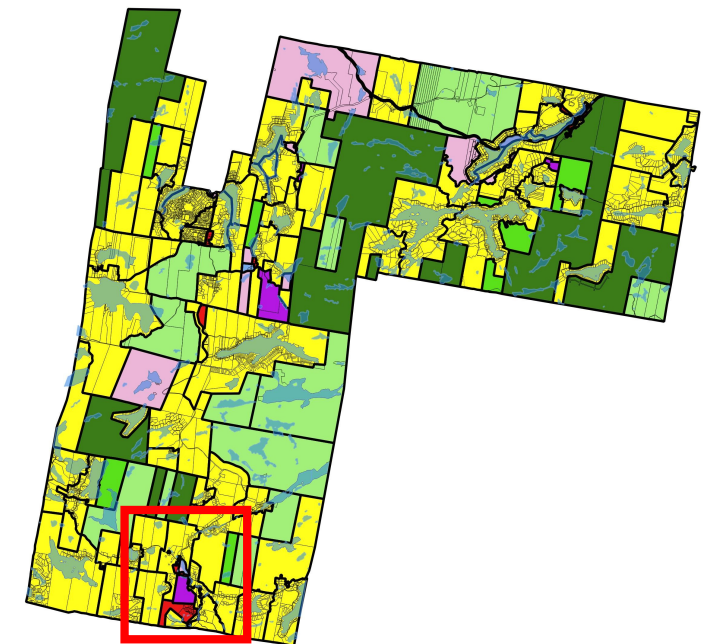
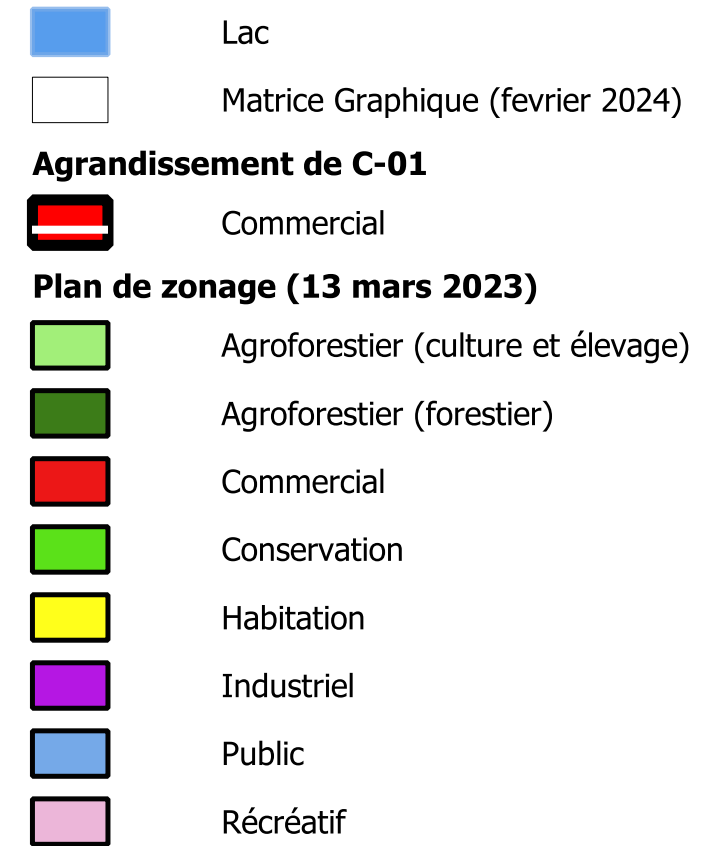


Système de coordonnées: QC MTM zone 8
Projection: Transverse Mercator
Datum North american 1983



Annexe 1.2

Plan de zonage projeté



Système de coordonnées: QC MTM zone 8
Projection: Transverse Mercator
Datum North american 1983

